



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/787
S/17585
22 octobre 1985

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 33, 34, 35, 38, 39, 94
et 110 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE
QUESTION DE NAMIBIE
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
CELEBRATION DU QUARANTIEME ANNIVERSAIRE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE
DISCRIMINATION RACIALE
ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET
AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE
LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN NAMIBIE
ET DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE
TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE ET AUX
EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME,
L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN
AFRIQUE AUSTRALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 22 octobre 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Me référant au message que vous a adressé S. Exc. le capitaine Thomas Sankara, président du Conseil national de la révolution, président du Faso, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la délégation du Burkina Faso à la quarantième session de l'Assemblée générale ne participera à aucun niveau ni à aucun titre aux cérémonies commémoratives du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, étant donné que la SWAPO et l'OLP en sont toujours exclues à travers le refus d'inviter leurs présidents respectifs, MM. Sam Nujoma et Yasser Arafat, à y prendre part.

Ce message du président Sankara se lit comme suit :

"Monsieur le Secrétaire général,

C'est avec indignation que nous avons appris l'exclusion de l'OLP et de la SWAPO à travers leurs présidents respectifs des festivités marquant le quarantième anniversaire de la création de l'ONU. Nous protestons vigoureusement contre cet acte d'injustice flagrante semant le doute quant à la crédibilité de l'ONU sur ses idéaux de paix et de liberté.

Je compte sur votre amour profond de la justice pour ramener les ténors égarés à reconsidérer une décision qui les range du côté des bourreaux des Palestiniens et des Noirs d'Afrique australe faute de quoi le Burkina Faso ne participera à aucun niveau ni à aucun titre aux festivités du quarantième anniversaire dans des conditions aussi tristes.

Je souhaite que l'ONU traduise de plus en plus les aspirations des peuples et que sa lutte contre le sionisme et l'apartheid soit plus conséquente.

Très haute considération.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS

CAPITAINE THOMAS SANKARA
PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION
PRÉSIDENT DU FASO"

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 33, 34, 35, 38, 39, 94 et 110 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent auprès
des Nations Unies,

(Signé) Léandre B. BASSOLE

Son Excellence
M. Javier Pérez de Cuéllar
Secrétaire général de l'ONU
United Nations
New York, NY 10017

